

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 187 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI représenté par Doudja BOUKRINE - Mireille BALLETTI représentée par Sandrine MAUREL - Guy BARRET représenté par Régis MARTIN - Moussa BENKACI représenté par

Francis TAULAN - Julien BERTEI représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Gérard FRAU - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Romain BUCHAUT représenté par Olivier FREGEAC - René-Francis CARPENTIER représenté par Vincent GOYET - Emmanuelle CHARAFE représentée par Frédéric GUELLE - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Jean-Jacques COULOMB représenté par Frédéric GIBELOT - Bernard DEFLESSELLES représenté par Alexandre DORIOL - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Vincent KORNPORST représenté par Perrine PRIGENT - Pierre-Olivier KOUBIFLOTTE représenté par David GALTIER - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MESNARD représenté par José MORALES - Claudie MORA représentée par Patrick GRIMALDI - Yves MORAINÉ représenté par Bruno GILLES - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Didier KHELFA - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick PIN représenté par Magali GIOVANNANGELI - Pauline ROSSELL représentée par Eric SEMERDJIAN - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Louis VINCENT représenté par Jacques BOUDON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL - Mathilde CHABOCHE - Robert DAGORNE - Agnès FRESCHÉL - Samia GHALI - Sophie GRECH - Sophie JOISSAINS - Michel LAN - Bernard MARANDAT - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Dona RICHARD - Lionel ROYER-PERREAUT - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Fabrice POUSSARDIN représenté à 14h15 par Richard MALLIE - François BERNARDINI représenté à 14h54 par Eric CASADO - Patrick PAPPALARDO représenté à 15h00 par Guy TEISSIER - Françoise TERME représentée à 15h40 par Nicolas ISNARD - Jean-Pierre SERRUS représentée à 15h43 par Amapola VENTRON.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA à 15h11 - Sophie GUERARD à 15h12 - Henri PONS à 15h30 - Sabine BERNASCONI à 15h30 - Ulrike WIRMINGHAUS à 15h30 - Magali GIOVANNANGELI à 15h30 - Jessie LINTON à 15h42 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h45.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-009-17515/25/CM

■ Actualisation de la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Marseille 116119

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et son décret d'application n°2017-456 du 29 mars 2017 instituent les Sites Patrimoniaux Remarquables en lieu et place des secteurs sauvegardés, des aires de mises en valeur de l'architecture et du patrimoine et des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. De même, ces textes modifient la composition des anciennes commissions locales du secteur sauvegardé.

Par ailleurs, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce depuis le 1^{er} janvier 2016 la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents en tenant lieu.

L'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la Ville de Marseille (AVAP) initiée en 2014, s'est inscrite dans le cadre des dispositions transitoires de la loi LCAP. Elle a été créée par délibération du 28 juin 2018 du Conseil de la Métropole, et est devenue de fait le Site Patrimonial Remarquable de Marseille. Une nouvelle Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de la Ville de Marseille a été créée par délibération n° URB 010-7113/19/CM du Conseil de la Métropole du 24 octobre 2019.

Suite au renouvellement du Conseil de la Métropole, et conformément au règlement intérieur, cette commission a été renouvelée par délibération n° URBA 022-9873/21/CM du Conseil de la Métropole du 15 avril 2021.

En application de l'article D.631-5 du Code du Patrimoine, la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable est :

- Présidée par le Président de l'EPCI compétent en matière de document d'urbanisme, qui peut en déléguer la présidence.
- Composée de membres de droit et de membres nommés.

1. Les membres de droit sont :

- Le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et Préfet des Bouches-du-Rhône.
- Le Maire de Marseille.
- Un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).
- Et un représentant de la Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) assiste avec voix consultative aux réunions de la commission.

2. Les membre nommés sont :

- Un collège d'élus.
- Un collège des représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine.
- Et un collège d'experts.

Une actualisation des membres du collège des élus est nécessaire suite à la démission de trois conseillers métropolitains.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de nommer au sein du collège des élus :

- En remplacement de Madame Mathilde CHABOCHE en qualité de membre titulaire : Madame Perrine PRIGENT (conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence) ;
- En remplacement de Monsieur Romain BRUMENT, en qualité de membre suppléant : Monsieur Pierre LAGET (conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence) ;
- En remplacement de Madame Sophie ARRIGHI : en qualité de membre suppléant : Madame Laure-Agnès CARADEC (conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence).

Ainsi, la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Marseille est composée des neuf membres titulaires et des neuf membres suppléants suivants :

Il est proposé la composition suivante :

- Collège des élus :

- Titulaire : Monsieur Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Conseiller de la Métropole - Conseiller d'arrondissement des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille.
- Suppléance : Monsieur Pierre LAGET – Conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Conseiller municipal de Marseille - Conseiller d'arrondissement des 11^e et 12^e arrondissements de Marseille

- Titulaire : Madame Sarah BOUALEM - Conseillère de la Métropole –Conseillère d'arrondissement des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements Marseille.

- Suppléance : Madame Laure-Agnès CARADEC – Conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Conseillère municipale de Marseille - Conseillère d'arrondissement des 9^e et 10^e arrondissements de Marseille - Vice-présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

- Titulaire : Madame Perrine PRIGENT - Conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adjointe au Maire de Marseille en charge de la valorisation du patrimoine, de l'amélioration des espaces publics, de la place de l'eau dans la ville et de la ville résiliente - Conseillère d'arrondissement des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements de Marseille.

- Suppléance : Monsieur Jean-Marc COPPOLA - Conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adjoint au Maire de Marseille en charge de la culture pour toutes et tous, de la création, du patrimoine culturel et du cinéma - Conseiller d'arrondissement des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille.

– Collège des associations :

- Titulaire : Monsieur Jean-Marc CHANCEL - Architecte et Président de la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA.

- Suppléance : Madame Raphaëlle SEGOND - Architecte et membre du conseil d'administration de la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA.

- Titulaire : Madame Marie-Ange RATER-CARBONEL - Déléguée Départementale de l'Association Vieilles Maisons Françaises.

- Suppléance : Madame Chantal de BOVIS - Déléguée Départementale Adjointe de l'Association Vieilles Maisons Françaises.

- Titulaire : Monsieur Georges AILLAUD, Président de l'association Comité du Vieux Marseille,

- Suppléant : Monsieur Georges MERLIER, Administrateur de l'association Comité du Vieux Marseille.

– Collège des personnes qualifiées :

- Titulaire : Monsieur Corrado De GIULI MORGHEN - Architecte du Patrimoine, Association des Architectes du Patrimoine.

- Suppléance : Madame Céline GIRARD - Architecte du Patrimoine, Association des Architectes du Patrimoine.

- Titulaire : Monsieur Fabrice DENISE - Conservateur en Chef du Patrimoine et Directeur du Musée d'Histoire de Marseille.

- Suppléance : Madame Catherine DUREUIL - Conseillère culturelle en charge de la valorisation du patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Marseille.

- Titulaire : Monsieur Philippe NEMBI – Entrepreneur - Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône.

- Suppléance : Monsieur Olivier BIZOT – Entrepreneur - Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code du Patrimoine ;
- La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) ;
- Le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux ;
- La délibération cadre du Conseil de la Métropole du 15 février 2018 relative à la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et à la transformation d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine entre le Conseil de la Métropole, les Conseils de Territoire et leurs présidents respectifs ;
- La délibération n° URB 003-4162/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 relative à la création de l'Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la Ville de Marseille ;
- La délibération n° URB 010-7113/19/CM du Conseil de la Métropole du 24 octobre 2019 instituant la CLSPR de la Ville de Marseille et mentionnant sa composition ;
- La délibération n° URBA 022-9873/21/CM du Conseil de la Métropole du 15 avril 2021 renouvelant les membres de la CLSPR de la Ville de Marseille.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que suite à la démission de trois membres du collège des élus, il convient de procéder à l'actualisation des membres du collège des élus de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Marseille.

Délibère

Article 1 :

Sont désignés dans le collège des élus de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Marseille :

- Madame Perrine PRIGENT en qualité de membre titulaire, en remplacement de Madame Mathilde CHABOCHE - Conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- Monsieur Pierre LAGET en qualité de membre suppléant, en remplacement de Monsieur Romain BRUMENT - Conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Madame Laure-Agnès CARADEC en qualité de membre suppléant, en remplacement de Madame Sophie ARRIGHI - Conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 2 :

Les autres membres du collège des élus, du collège des associations et du collège des experts demeurent ceux désignés par la délibération n° URBA 022-9873/21/CM du Conseil de la Métropole du 15 avril 2021 portant renouvellement de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Marseille.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT